



Mur mitoyen conditions juridiques

Par Dumon22

Nous sommes propriétaires d'une petite villa la séparation de notre voisin et nous-mêmes sur la droite et faites par un petit muret sur lequel il y a un grillage .nous desironsfaire une séparation entre nos voisins et nous-mêmes une séparation à hauteur de 2 m est-ce que nous pouvons le faire.

comment pouvons-nousfaire pour ce voisin qui nous espionne bien cordialement
nous attendons votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut consulter le PLU à la mairie pour savoir quel type de cloture est autorisée et s'il faut une déclaration de travaux.
Ou sinon vous pouvez planter une haie végétale à 50 cm au moins de la limite et sans dépasser 2m.

Par Dumon22

OK mais on voudrez un claustra car le prix de l'entretient k
Pour le végétal plus le temps que e cela pousse
Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Entre ce que vous voulez et ce qui est autorisé... vous devez vérifier à la mairie.

Par Dumon22

OK merci